

- DECIDE**, par 13 POUR, de solliciter le concours financier de l'Etat ;
- ADOPTÉ**, par 13 POUR, l'opération pour des travaux de voirie ;
- ARRETE**, par 13 POUR, les modalités de financement ;
- SOLLICITE**, par 13 POUR, un financement DETR 2026 ;
- AUTORISE**, par 13 POUR, Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la demande d'autorisation de travaux et à la demande d'aide financière ;
- DIT**, par 13 POUR, que les crédits nécessaires figurent au budget primitif de l'exercice 2026 en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
21/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Objet de la délibération

Approbation dépôt de dossier dans le cadre de la DETR 2026 pour la réfection des chemins communaux

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, M. DEVAUX, Mme GRAS.

Madame le Maire propose de déposer avant la fin de l'année 2025, dans le cadre de la Dotation d'Equipement du Territoire Ruraux (DETR) 2026, un dossier pour de la réfection de chemins communaux qui sont de plus en plus utilisés par des cyclistes.

Madame le Maire explique qu'elle a reçu la circulaire pour les demandes de subvention formulées pour l'exercice 2026. Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2026, elle propose de déposer un dossier dans la catégorie « a2) Voirie et équipements communaux » pour 4 chemins :

- Chemin de Brantes pour 203 080 € HT (enrobé)
- Chemin des Finets pour 91 990 € HT (enrobé)
- Chemin de St Marcellin pour 35 350 € HT (enrobé)
- Chemin Romieu pour 98 490 € HT (bicouche)

Le total des chemins s'élève à 428 910 € HT.

Le plan de financement est le suivant si :

- DETR : 214 455 € € soit 50%
- Commune : 214 455 € soit 50% autofinancement

Considérant l'intérêt général de ce projet pour la sécurité des cyclistes qui sont de plus en plus nombreux et qui souhaitent pouvoir rouler sur les chemins communaux corrects afin d'éviter des routes départementales où la fréquentation des voitures est très importante dans notre secteur touristique ;

Considérant que ces travaux inscrivent dans le cadre des travaux de voirie en investissement ;

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,